

Date limite réception

IEN : 09 mars 2018

DSDEN : 31 mars 2018

DEMANDE DE REPRISE A TEMPS PLEIN

Année scolaire 2018/2019

NOM d'usage : Nom patronymique :		Prénom :	
Position et/ou affectation en 2017/2018 (commune-école/ <u>fonction</u> /spécialité) :			
Titulaire du poste: <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		Participation au mouvement départemental : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	

J'ai l'honneur de solliciter, pour l'année scolaire 2018/2019

La reprise de mes fonctions à temps plein à compter du 1^{er} septembre 2018

Le bénéfice d'un temps partiel de droit pour élever un enfant de moins de 3 ans ou pendant 3 ans à compter de l'arrivée au foyer d'un enfant adopté: (cette période de temps partiel est prise en compte gratuitement pour la liquidation de la retraite).

50% 2 jours 1 mercredi/2 50 % annualisé **(1)** 1 jour libéré 80 % (1 jour libéré)
(journée(s) libérée(s)souhaitée(s).....)

Date de naissance de l'enfant :

Si la date du troisième anniversaire de l'enfant est située au cours de l'année scolaire 2018/2019 :

- je reprendrai mon activité à temps plein à la date du troisième anniversaire de mon enfant
- je demande à bénéficier d'un temps partiel sur autorisation à compter de la date du troisième anniversaire de mon enfant et jusqu'à la fin de l'année scolaire (à noter : diminution de la quotité financière pour les temps partiels à 80 %).

Le bénéfice d'un temps partiel de droit pour donner des soins au conjoint, à l'enfant ou un ascendant; pour handicap relevant de l'obligation d'emploi. (joindre un justificatif cf. fiche n° 1)

50% 2 jours 1 mercredi/2 50 % annualisé **(1)** 1 jour libéré 80 % 1 jour libéré
(journée(s) libérée(s)souhaitée(s).....)

(1) Mi-temps annualisé

Je souhaiterais travailler la première partie de l'année (01 septembre 2018 au 03 février 2019)
 la seconde partie de l'année (04 février 2019 au 31 août 2019)
 par quinzaine

Si l'organisation du temps partiel annualisé s'avère impossible, je maintiens ma demande de mi-temps qui sera organisé dans un cadre hebdomadaire :

Oui Non (si *non*, l'enseignant assurera son service à temps complet)

A noter : le temps partiel sur autorisation et de droit pour donner des soins peut être comptabilisé sur demande, comme une période de travail à temps plein (formulaire demande de sur-cotisation à compléter).

Fait àle.....

Signature :

Date :
Avis et signature de l'I.E.N. :